



## Licenciement pour faute grave

Par **kingsky**, le **23/11/2010** à **11:12**

Bonjour,

Après plusieurs mois d'entretiens, et accord par l'inspection du travail (car détenteur d'un mandat syndical), mon employeur viens de me confirmer mon licenciement pour faute grave.

Durant cette période la médecine du travail m'avais mis en incapacité temporaire de travail. Depuis maintenant 2 mois passé je me trouve en arrêt maladie pour polyopathie invalidante.

A savoir que je suis agé de 55 ans

mes questions sont multiples.

Pendant l'arrêt de travail pourrais je etre indemnisé par les ASSEDIC et sur quelles bases. Mon employeur me parle de portabilité de mes garanties de prévoyance et de complémentaire santé pendant 9 mois de quoi s'agit ?

De plus aujourd'hui il envisage de déposer un dépôt de plainte relatif à mes agissements professionnels, faut'il anticiper une quelconque démarche merci pour votre aide